

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Oui ont pris part à la délibération
27	27	21

Date de la Convocation
11/07/2025

Date d'affichage
11/07/2025

OBJET
MODIFICATION DE LA DUREE
HEBDOMADAIRE DE
TRAVAIL D'UN EMPLOI AU
TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance du 18 Juillet 2025 _____

L'an Deux Mille Vingt Cinq _____

Et le Dix-Huit Juillet _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, **Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusé : YILMAZ Y. - BOURDONNAY C.

Absents : C. ARMETTA - K. HASSOUN - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD

Procuration est donnée par KILIC D. à RAVET V.

Procuration est donnée par GUILLAUBEZ C. à NIOGRET C.

Secrétaire de Séance : M. FRATTER

Rapporteur : Véronique RAVET

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 542-3 ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu la délibération du 22.11.2012 portant création d'un emploi « d'agent d'entretien des bâtiments communaux et activités scolaires et périscolaires » d'adjoint technique au restaurant scolaire à temps complet
Vu le Tableau des effectifs du 30.01.2025

Vu l'avis favorable du 16.06.2025 formulée par le Comité Social territorial,

Considérant le départ en retraite d'un agent à temps partiel sur le poste

DÉCIDE

- La durée hebdomadaire de travail de l'emploi « d'agent d'entretien des bâtiments communaux et activités scolaires et périscolaires » est portée de 35 heures à 28 heures à compter du 01.09.2025
- La présente modification du tableau des effectifs justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Accepte le tableau des effectifs est donc ainsi modifié à compter du 01.09.2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI Référence de la délibération créant l'emploi à l'origine	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACT. ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Direction Générale des Services - Emploi fonctionnel strate 2 - 10 000 hab Délibération du 12.07.2001	Attaché	Non	1	0	TC
	Secrétariat Général Délibération du 26.11.1999					
Services Comptabilité Paie	Agent Comptable 1 Délibération du 24.06.1992	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
	Agent Comptable 2 Délibération du 15.12.1995					
Service à la population	Agent d'accueil Mairie 1 Délibération du 30.03.1983	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	2	0	TC
	Agent d'accueil Mairie 2 Délibération du 13.12.1996					
Administration des Services techniques	Secrétariat des Services Techniques Délibération du 24.02.1997	Rédacteur ou Adjoint Administratif	oui	1	0	TC

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	Ouvert aux CONTRACTUELS ART. L.332-8	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TPS DE TRAVAIL
Service Techniques	Responsable du service espace-vert Délibération du 20.09.1996	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Agents chargés de l'entretien des espaces verts Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 20.09.1996	Adjoint technique	Oui	3	1	TC
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 06.07.1990	Agent de maîtrise	Oui	1	0	TC
	Responsable du service Voirie propreté urbaine et festivités Délibération du 07.12.1990					
	Délibération du 24.06.1992	Adjoint technique	Oui	4	2	TC
	Délibération du 09.12.1994					
	Délibération du 20.09.1996	Adjoint technique	Oui	1	1	TC
	Délibération du 20.09.1996					
Entretien des bâtiments communaux et activités scolaires / périscolaires	Agent chargé de l'entretien des Bâtiments Délibération du 19.09.1986	Adjoint technique	Oui	1	1	TC
	Educateur des APS Délibération du 24.06.1992	Educateur des APS	Oui	1	0	TC
	ATSEM Délibération du 02.06.2004	ATSEM	Oui	1	0	TC
	Agent d'entretien et d'accompagnement Délibération du 01.02.1980	Adjoint technique	Oui	(12-1) 11	Accusé de réception en préfecture 001210100319-20250718-D_2025_07_18_02-DE Date de télétransmission : 21/07/2025 Date de réception préfecture : 21/07/2025	
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 07.04.1981					
	Délibération du 26.11.1981					

	Délibération du 18.09.1984				
	Délibération du 19.09.1986				
	Délibération du 17.02.1989				
	Délibération du 30.10.1992				
	Délibération du 09.12.1994				
	Délibération du 13.12.1996				
	Délibération du 29.11.2007				
	Délibération du 22.11.2012			1	30 h
	Délibération du 22.11.2012				
	Délibération du 22.07.2016				
	Délibération du 19.07.2024			0	28H
	Délibération du 18.07.2025			1	28H
Marpa	Directrice de la MARPA	Rédacteur ou Agent social	Oui	1	0
	Délibération du 29.11.2007				
	Agents d'accompagnement				
	Délibération du 30.01.2025			0	28 h
	Délibération du 29.11.2007			1	28 h
	Délibération du 31.01.2008			1	28 h
	Délibération du 17.11.2014			1	TC
Police Municipale	Délibération du 16.12.2019			1	28 h
	Responsable de Police Municipale	Agents de Police Municipale	Non	1	0
	Délibération du 07.12.1990				
	Policiers Municipaux				
	Délibération du 10.07.1987	Agent de police Municipale	Non	2	0
	Délibération du 10.12.1993				

Le Conseil, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 VALIDE le présent tableau des effectifs ainsi modifié
 DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant

La secrétaire de Séance

M. FRATTER

Suivent les signatures
 (Pour copie conforme)
 Le Maire



V. RAVET